

PRIX DE LA PRÉSIDENTE

POUR IMPLICATION EXCEPTIONNELLE À L'ORDRE

Formulaire de mise en candidature

Ce prix a pour but de souligner l'implication des ingénieurs au sein de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il prend en compte les résultats obtenus, mais aussi les efforts investis, la contribution au progrès et à la mise en valeur de l'Ordre. Les réalisations doivent être en lien direct avec un programme, un comité, un groupe de travail, une activité ou un objectif spécifique de l'Ordre.

Date de transmission du dossier : _____

Informations sur le candidat :

Prénom du candidat : _____ Nom : _____
N° de membre : _____
Entreprise : _____
Fonction : _____
Courriel : _____ Téléphone : _____

Information sur le proposant (si différent) :

Prénom : _____ Nom : _____
N° de membre : _____
Entreprise : _____
Fonction : _____
Courriel : _____ Téléphone : _____

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX :

- Les candidats doivent être membres de l'Ordre au moment du dépôt des candidatures et lors de l'attribution officielle de la reconnaissance.
- Les candidats doivent justifier d'importantes réalisations dans le domaine de la reconnaissance rendue.
- Les administrateurs élus en exercice à l'Ordre et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance. À la suite de leurs fonctions d'administrateurs, ils peuvent cependant devenir admissibles, ainsi que leur famille, une année après la fin de leur mandat.
- Les membres du Comité de sélection et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance. Ils peuvent cependant devenir admissibles, ainsi que leur famille, une année après la fin de leur mandat.
- L'ensemble des employés de l'Ordre et les membres de leur famille proche ne sont admissibles à aucune reconnaissance.
- Les candidats ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation (civile, réglementaire, pénale, criminelle ou disciplinaire).
- Les candidats n'ont pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, d'un avis de limitation, de suspension, d'une radiation ou d'une révocation de leur permis.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Les candidats doivent être bénévoles au moment du dépôt de la candidature ou l'avoir été au cours des 24 derniers mois.
- Durée de l'implication.
- Contribution du membre au progrès ou à la renommée de l'Ordre sur une ou plusieurs années (exemples : participation à des comités, des groupes de travail, etc.)
- Un ingénieur ne peut recevoir cette distinction plus d'une fois.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

L'évaluation du mérite des candidats est basée sur les valeurs fondamentales de la profession et, en particulier, sur l'engagement social.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES :

1. L'implication Personnelle
2. La pertinence des actions méritoires des candidats en regard de la mission de l'ordre.
3. Les répercussions pour l'ordre des actions méritoires des candidats.
4. Les bénéfices pour les membres des actions méritoires des candidats.
5. La durée des actions méritoires.
6. Développement durable : L'Ordre a pris des engagements en matière de développement durable que vous pouvez consulter ici. Dans cet esprit, le comité de sélection tiendra compte de l'impact qu'ont les candidatures sur les valeurs du développement durable. Nous vous invitons à en tenir compte dans vos réponses, le cas échéants. Un espace supplémentaire est également mis à votre disposition pour ajouter ou préciser toute information que vous jugez pertinente, au-delà de ce qui est présenté dans les autres sections. Il est toutefois à noter qu'il n'est pas essentiel que la candidature ait un lien direct avec le développement durable, ou soit de nature environnementale pour être sélectionnée.

1. L'IMPLICATION PERSONNELLE (30 %) – *max. 750 mots*

- Implication comme membre d'un comité ou autres au sein de l'Ordre
- Rôle joué (initiateur, encadrement, coordonnateur, diffuseur, valorisation, etc.)

2. LA PERTINENCE DES ACTIONS MÉRITOIRES DES CANDIDATS EN REGARD DE LA MISSION DE L'ORDRE (20 %) - *max. 500 mots*

- Cohérence avec la mission de protection du public
- Apport significatif dans un dossier en regard de la protection du public

3. LES RÉPERCUSSIONS POUR L'ORDRE DES ACTIONS MÉRITOIRES DES CANDIDATS (20 %) -
max. 500 mots

- Rayonnement auprès des membres, du public et du système professionnel
- Action(s) bénévole(s) déterminante(s) pour l'Ordre

4. LES BÉNÉFICES POUR LES MEMBRES DES ACTIONS MÉRITOIRES DES CANDIDATS (15 %) -
max. 500 mots
- Contribution au rayonnement de la profession

5. LA DURÉE DES ACTIONS MÉRITOIRES (15 %) - *max. 250 mots*
- Engagement soutenu et sur une longue période consécutive

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE - *max. 300 mots (optionnel)*

- Cet espace est mis à votre disposition pour présenter toute information que vous jugez pertinente en lien avec le développement durable et que vous n'avez pas pu présenter dans les réponses précédentes. Nous vous invitons à vous inspirer des [engagements pris par l'Ordre à cet effet](#).

J'atteste que :

- l'information fournie dans le présent formulaire et dans le dossier de candidature est complète et véridique;
- le candidat a été informé du dépôt de sa candidature.

Transmettre le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante : commu@oiq.qc.ca.

* Veuillez noter que tout autre document ou annexe ne sera pas pris en considération.